|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | GUIDE POUR  LA VIE ASSOCIATIVE  LES CARNETS | DISSOUDRE  UNE ASSOCIATION |  |

MODELEProcès verbal de l’AG portant clôture de

la liquidation

www.clae.lu

(Nom de l’association) a.s.b.l.

Adresse du siège

R.C.S. Luxembourg . . . . .

**Procès-verbal de l’ Assemblée générale extraordinaire**

**du . . . . . . . . . . .**

Les membres de l’association . . . . . . . . . . . . . . . . . . . (nom de l’association) a.s.b.l.

se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire le . . . . . (date) à . . . . . . (heure)

à . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . (adresse).

Il a été établi une feuille d’émargement des membres présents et représentés.

La séance a débuté à . . . . . . . (heure).

M. . . . . . . . . . . préside la séance en sa qualité de président de l’association ;

M. . . . . . . . . . . est secrétaire de séance en qualité de secrétaire de l’association.

**ou**

L’Assemblée est ouverte sous la présidence de M. . . . . . . . . Le président procède à la constitution du bureau : M. . . . . . . . . est désigné en qualité de président de séance,

M. . . . . . . . . en qualité de secrétaire de séance et M. . . . . . . . . est élu comme scrutateur.

Le président de séance constate que le quorum de deux tiers des membres requis est atteint et que l’Assemblée peut valablement délibérer sur les points figurant à l’ordre du jour qui est le suivant :

• Rapport du/des liquidateur(s) et affectation du boni de liquidation ;

• Décharge à donner aux administrateurs et au(x) liquidateur(s) ;

• Clôture de liquidation ;

• Fixation de l’endroit où les livres et documents de l’Association seront gardés durant les

5 années qui suivront la clôture de la liquidation ;

• Divers.

**Première Résolution :** Approbation du rapport du/des liquidateur(s)

L’Assemblée entend le rapport du/des liquidateur(s) et décide d’approuver le rapport du/des liquidateur(s) annexé au présent document.

L’Assemblée constate l’affectation du boni de liquidation à . . . . . . . .. . . . . . . .

**Deuxième Résolution :** Décharge aux administrateurs et au(x) liquidateur(s)

Adoptant les conclusions de ce rapport, l’Assemblée approuve les comptes de liquidation et donne pleine et entière décharge, sans réserve ni restriction, au(x) liquidateur(s).

L’assemblée donne également décharge pleine et entière aux administrateurs pour l’exécution de leurs mandats.

**Troisième Résolution :** Clôture de la liquidation

L’Assemblée prononce la clôture de liquidation et constate que l’Association sans but lucratif . . . . . . . . . . . . . . a définitivement cessé d’exister.

**Quatrième Résolution :** Conservation des livres et documents de l’Association

L’Assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d’aujourd’hui au . . . . . . . . (adresse).

L’ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n’étant soulevé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à . . . . heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal qui est signé par les membres du bureau.

Ne varietur, à . . . . . . . . . , le . . . . . . . . .

Le président Le secrétaire Le scrutateur